

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Délibération n°10

Tarif de caution pour les badges des bornes de la rue du Bourg

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	30	3	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 063-216304303-20260922-260922_10-DE



CM 22.09.2026
Délibération n°10

Tarif de caution pour les badges des bornes de la rue du Bourg

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant la volonté politique de rendre la rue du Bourg piétonne ;

Considérant les travaux de remise en état des bornes amovibles de ladite rue ;

Considérant la programmation des bornes en position basse de 06 heures à 11 heures du matin afin de permettre les livraisons et les accès riverains et qu'il n'y a aucune place de stationnement sur cette rue ;

Considérant la nécessité de permettre l'accès à la rue dans le cadre de demandes spécifiques des riverains et des commerçants (tels que déménagements, travaux, livraisons encombrantes) en dehors des horaires d'ouverture de la borne ;

Il est exposé que dans le cadre des demandes spécifiques, à l'instar de la rue Conchette, il est proposé de mettre à disposition des badges d'accès moyennant une caution encaissable de 150,00 euros par emprunteur.

Ce tarif sera enregistré dans le catalogue des tarifs municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le tarif de caution de 150,00 euros encaissables pour le prêt unitaire de badge pour les bornes de la rue du Bourg ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	33	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ



Le président de séance, Maire,

Francis ROUX

